

"LA CONSTRUCTION DE LA FORET OU LA FORET IMAGINAIRE"
Analyse d'un fragment d'un discours d'expertise
sur la forêt en Haute-Volta (Burkina-Faso) (1)

François LEIMDORFER
CNRS - CECOD (Centre d'Etudes
Comparatives sur le Développement)

Forêt (étymologie) :

Du b.lat. (silva) *forestis* (de forum "tribunal"), "forêt relevant de la cour de justice du roi", puis "territoire soustrait à l'usage général et dont le roi se réserve la jouissance" (dep. 648 ds NIERM.) ; sens également attesté en a.fr. (XII^e s. ds T.-L.). La valeur jur. du mot qui apparaît dès les premiers textes appuie l'hypothèse de l'étymon lat. *forestis* plutôt que le frq. *forhist* "futaie de sapins".

Le trésor de la langue française, Paris, CNRS, 1980, t. VIII, p. 1076

L'objet de cette étude est d'analyser les rapports entre l'espace et le discours à partir de la problématique de *l'annonce*, dans un texte d'un genre particulièrement important dans le domaine du "développement", *le discours d'expertise*. Plus exactement il s'agit ici d'essayer, d'une part de déterminer quelles sont les marques formelles qui pourraient caractériser un discours d'expertise en sciences sociales, et d'autre part d'examiner la structuration de l'espace dans le discours. Celle-ci s'appuie dans le texte analysé sur la différence de sens entre la "forêt" telle qu'un lecteur "occidental" peut se l'imaginer en partant de sa connaissance implicite de la notion, et la "forêt" effectivement décrite. Pour nous, cette différence de sens est l'indice d'une différence culturelle (i.e. l'inexistence du terme de

forêt en langue moore, d'après nos informations, ainsi que dans de nombreuses langues ouest-africaines, mais aussi l'indice d'un rapport social en filigrane entre le pouvoir d'Etat et la paysannerie.

1. *Le discours d'expertise.*

Le discours que nous allons analyser ici et qui met en jeu un certain nombre d'opérations discursives pour constituer un espace est un discours appelé généralement "discours d'expertise". Il a été choisi parce que rédigé en français, dans une situation où l'utilisation du français est institutionnelle et donc, d'une certaine manière, "normale". Il émane du "Club du Sahel", organisme international de "réflexion", patronné par le "Comité permanent inter-états de lutte contre la sécheresse dans le Sahel" (CILSS) et l'"Organisation de coopération et de développement économique" (OCDE). Le titre en est : "Analyse du secteur forestier et propositions, la Haute-Volta" (provisoire/provisional, nov. 1982, 122 p. + 34 p. d'annexes).

Comment caractériser d'un point de vue général la situation d'expertise ? Celle-ci suppose une situation de demande, réelle ou présumée, entre un sujet social désirant savoir et un sujet social supposé pouvoir savoir. Ceci implique que le "sujet désirant savoir" ne sait pas et souhaite que ce savoir s'élabore en dehors de lui. En posant une demande d'expertise, le sujet "désirant savoir" constitue un rapport dual d'internalité et d'externalité, esquisse ses propres limites, et ouvre une place sociale à un sujet externe "pouvant savoir". Et peu importe que les acteurs *réels* (les locuteurs de la demande et de l'expertise) soient internes ou externes à l'acteur social réel demandeur, il suffit qu'ils puissent occuper légitimement des places discursives différenciées.

Cela veut donc dire que le demandeur doit être légitime en tant que demandeur sujet social, et que "l'expert" possède une compétence discursive particulière (disciplinaire, pratique, etc) pour produire ce savoir. Cette situation a bien entendu l'avantage de pouvoir prétendre neutraliser les partialités ou les incompétences de points de vue particuliers internes, et de s'appuyer sur une logique d'opérations (la maîtrise du discours disciplinaire par exemple) *extérieure* aux opérations discursives que pourrait produire le sujet demandeur.

Par ailleurs, ce savoir doit s'exercer sur un "problème" dont on demande un diagnostic et pour lequel on réclame des propositions. Or, le problème est d'abord problème pour le demandeur, c'est-à-dire manque à savoir, savoir présumé nécessaire au maintien ou à la production future de sa propre place sociale. Le discours d'expertise doit donc prendre en charge le point de vue qui est à l'origine de la constitution d'une situation en "problème" tout en parlant au nom d'un discours universel de la connaissance qui a sa logique propre, différente de la logique des discours produits par le demandeur. Si nos hypothèses sont justes, nous devrions trouver dans le discours des marques de prise en charge du problème du demandeur, donc une conjonction de places discursives entre demandeur et expert, et des marques de différenciation entre les places, qui fondent la possibilité de deux lieux discursifs distincts.

Tout d'abord, le discours de l'expertise doit se fonder sur un savoir, et un savoir légitime. Les marques en sont la description d'une situation et la possibilité de donner un sens à cette situation par comparaison avec d'autres et par plongement de cette situation dans un discours général théorique. La description doit également exhiber, plus ou moins explicitement selon le savoir supposé partagé entre énonciateur et énonciataire, les instruments nécessaires à celle-ci (comptages, statistiques, délimitation des catégories etc...). Sur ce point, le discours d'expertise ne se différencie pas fondamentalement du discours scientifique. Mais l'appel à un discours général universel et à ses procédures d'analyse permet de poser, pour l'énonciateur, la légitimité du discours produit (voir exemples plus loin dans la partie analyse).

Ce qui fonde à notre avis la spécificité du discours d'expertise, c'est la disjonction entre le discours et l'action ou, pour être plus précis, entre un discours d'analyse et de comparaison et un discours qui se veut agissant (comme la différence entre l'expertise auprès d'un tribunal et les jugements de ce dernier). De plus, ce "discours agissant" est d'une certaine manière présent et pris en charge dans le texte, à la différence du discours scientifique qui n'a pas de visée opératoire autre que cognitive. Dans notre texte, nous avons des "mises à distances" entre termes de "dire" et termes "d'action".

"L'idée a fait son chemin jusqu'aux dirigeants : au forestier d'en profiter pour transformer en actions positives et utiles cet élément

encore émotionnel" (p. 19, les soulignés sont de nous).

La mise à distance entre dire et faire est posée ici par la prise en charge par l'énonciateur de la description d'une situation discursive ("l'idée fait son chemin jusqu'aux dirigeants"), opposée à une représentation d'acteur ("forestier") distanciée par le "deux points", qui introduit une implication de la première phrase sur la seconde. Celle-ci place l'acteur en position de choix ("*au forestier d'en...*", et non pas "*le forestier doit*") d'un "devoir faire" ("en profiter pour transformer"). Cette possibilité de choix instancie ici les places différentes d'expert et de demandeur, mais en même temps convie ce dernier à prendre en charge le discours d'expertise ("*au forestier d'en profiter pour...*").

Le discours d'expertise se différencie également du discours scientifique par son aspect diagnostic, c'est-à-dire par la relation signifiante établie entre une analyse et un problème "en situation" (ce qui est différent des "problèmes scientifiques"). Ceci se marque dans le discours par le rapport entre la prise en charge du problème, le bilan d'une situation qui est une *évaluation* et le futur projeté ou possible. Exemples :

"titre VII - Bilan et propositions.

8.1. Le bilan des facteurs généraux environnant la situation forestière : 8.1.1. Les points négatifs. 8.1.2. Les points positifs(...) 8.2.3. : Premier bilan national offre/demande : en 1980/en 1990/en l'an 2000".

Cependant le discours d'expertise ne se limite pas la plupart du temps à un simple diagnostic, mais comprend une dimension importante de prescription, de conseil. En français, la marque du conseil est une "modalité", c'est-à-dire renvoie à la posture d'énonciation et au dire : "je conseille de ...", "je suggère de ...", qui peut aller jusqu'au "devoir faire" (cf. ex. supra) : "il faut/faudrait faire/dire...", etc. Dans le même temps, cette posture de "conseil" est un acte langagier performatif, dans le sens où, pour conseiller, il faut énoncer effectivement le conseil, et que celui-ci est impossible hors langage. Dans notre texte, nous trouvons bien sûr les termes "propositions", "solutions" (qui renvoient à la prise en charge "du problème"), mais également des utilisations d'infinitifs (2) qui ouvrent une place possible à une modalité de devoir faire. Par exemple : "Un tel calcul nous semble *mériter* la plus grande réflexion" (p. 104). On trouve également l'utilisation très fréquente du conditionnel : "Le ravitaillement de

secteur renvoie lui-même à un paradigme, à un ensemble pouvant être divisé (remarquons en passant la métaphore spatiale), qui est bien évidemment le domaine économique ; la clôture de l'ensemble se fait sur l'espace national ("la Haute-Volta"), car vouloir parler du secteur forestier en général supposerait, soit une spécification "dans le monde" ou "dans la théorie économique", soit un implicite permis par une situation d'interlocution particulière (colloque de théoriciens ou d'économistes mondialistes, par ex.).

"La Haute-Volta" en sous-titre permet de renforcer la position d'expertise du texte, en donnant à imaginer une classe de textes tels que : "Analyse du secteur forestier au Sénégal, en Côte d'Ivoire" etc, où l'expert passe différents pays en revue. Un texte produit par une instance voltaïque aurait sans doute donné "Analyse du secteur forestier". De même, un titre de thèse aurait pu être : "Analyse du secteur forestier voltaïque", en renforçant le centrage conceptuel sur "le secteur".

Les grands titres du sommaire sont les suivants :

- Titre I. Données générales sur la Haute Volta*
- Titre II. Potentiels actuels de la forêt : ce qu'elle offre actuellement*
- Titre III. Demandes actuelles en produits de la forêt : ce que l'homme lui demande actuellement*
- Titre IV. Production et commercialisation*
- Titre V. Les structures*
- Titre VI. Législation forestière et appropriation du domaine forestier*
- Titre VII. Les projets*
- Titre VIII. Bilan et propositions".*

(en annexe du rapport : descriptions de projets).

Quelques remarques. Tout d'abord la position d'expertise du texte se trouve confirmée par le titre I ("Données générales sur la Haute Volta") devant permettre la constitution d'une classe de pays comparables les uns aux autres, et par les titres VII et VIII (projets, bilan, propositions), avec un parcours temporel sous-jacent allant du diagnostic aux propositions.

Les termes utilisés sont du domaine économique (offre, demande, production, commercialisation), ou juridique (législation, appropriation) avec un implicite sur les "structures" (de fait : étatiques). "Secteur forestier" n'est pas repris dans les titres de parties, ce qui confirme son caractère de symbolisation globale de l'ensemble.

Ouagadougou *pourrait* être assuré..." (p. 92), qui marque une mise à distance entre l'énoncé et l'énonciation : soit en ouvrant une possibilité de choix pour des acteurs (donc ici encore la différenciation entre dire et faire), soit une possibilité de divergences dans le futur projeté. Par contre l'utilisation du futur, plus rare, semble être plutôt réservé au "diagnostic" : "Donc vers l'an 2000, ... 5 départements sur 10 *n'auront* plus de réserves de terres,..." (p. 81. Les soulignés sont de nous).

Ajoutons enfin, avant d'aborder l'analyse proprement dite, que le texte choisi n'est pas exhaustif d'une quelconque "représentation de la forêt" en Afrique. Il n'est pas représentatif d'une idéologie globale, mais est utilisé ici comme un exemple, comme un point d'appui d'élaboration d'hypothèses, comme une symbolisation parmi d'autres possibles de rapports sociaux à propos d'un espace. Cette analyse n'est pas non plus une "critique" d'un texte ou d'un auteur, mais une recherche sur les opérations constitutives d'espace dans un discours particulier.

2.2. *Le secteur forestier.*

Essayons de caractériser tout d'abord ce texte par son titre et par ses titres de rubriques.

Le titre est un indicateur intéressant, non pas du contenu effectif d'un discours mais comme marque de symbolisation, ou si l'on préfère de "condensation" d'un texte. Il assure d'autre part une articulation avec un champ sémantique supposé connu du lecteur, disciplinaire dans le cas qui nous occupe. Le lecteur compétent est donc en situation de reconnaissance non pas de ce qui va être dit, mais de ce dont on parle, le titre pouvant être assimilé à la forme "thème" (3).

"Analyse du secteur forestier et propositions. La Haute-Volta".

Les termes "analyse" et "propositions" peuvent être considérés comme une modalité de l'énonciation (en fait une pseudo-modalité, le renvoi ne se faisant pas à l'énonciateur mais au texte) et coïncident très exactement à la fonction diagnostic-propositions du discours d'expertise. La forêt est ici en position d'adjectif, l'objet étant "secteur". Le terme

Les titres II et III "*Potentiels actuels de la forêt : ce qu'elle offre actuellement*"; "*Demandes actuelles en produits de la forêt: ce que l'homme lui demande actuellement*", sont particulièrement intéressants, pour plusieurs raisons. D'abord parce que les "deux points" opèrent un renvoi entre les deux parties de l'énoncé situé avant les deux points. Or, la partie située après les deux points est en quelque sorte une paraphrase de celle située avant les deux points. Mais cette paraphrase est décalée :

- on passe d'un énoncé nominal (assertion d'existence d'un objet) centré sur "Potentiels" à un énoncé verbal où la forêt est en position d'agent ;
- l'anaphorique "ce" ne renvoie pas à "potentiels" mais à un objet implicite et forme un écart dans la phrase entre un "pouvoir faire" futur (mais que l'on peut mettre en oeuvre au présent puisqu'il s'agit de "potentiels actuels"), et un faire présent ("ce qu'elle offre actuellement").

Une paraphrase plus redondante aurait donné par exemple : "*Potentiels actuels de la forêt : ce qu'elle pourrait offrir actuellement*" ou "*offres actuelles de la forêt : ce qu'elle offre actuellement*". L'utilisation du "deux points" et la reprise anaphorique de "la forêt" et de "actuels/actuellement" permet un effet de sens qui donne une apparence d'équivalence entre la première et la deuxième partie, tout en posant un écart, un manque. C'est ce manque qui est, à mon avis, le lieu ici de la constitution d'un problème et de sa prise en charge par le discours d'expertise.

De même, le titre III produit un effet de sens analogue, avec cependant quelques différences intéressantes :

- l'introduction du terme "produits" qui était implicite dans le titre II (on ne sait pas a priori ce qu'est l'offre de la forêt : produits, air pur, promenade, terres, etc.) ;
- l'introduction du terme "l'homme" (notion générique et destinataire implicite de l'offre dans le sous titre II) qui est ici l'agent de la phrase verbale, et non plus la forêt qui devient destinataire de la demande ;
- le décalage ne se fait plus sur la différence potentiels-offre, mais sur l'explicitation et l'implication inverse de chaque côté de la phrase du sujet et de l'objet de la demande ("l'homme", "produits"), et sur le passage d'un nom au pluriel ("demandes" : une classe d'objets présumés existants grâce à l'utilisation de la phrase nominale) à un verbe. Ici, ce verbe peut être considéré comme une *modalité d'énonciation* et du même coup produit un effet

de sens attaché au sujet (l'homme) et à ses "postures". On pense à la notion de "besoin" qui est de fait le thème des sous-titres : "3.1. *Les besoins en bois : besoins énergétiques/en bois de service/en bois d'oeuvre.* 3.2. *Les besoins en terres agricoles : les besoins villageois-réduction des jachères/les besoins des sociétés pour les cultures industrielles*".

Une paraphrase qui voudrait poser une plus forte équivalence entre les deux parties de l'énoncé devrait : soit "casser" la modalité d'énonciation et revenir au plan du factuel (en implicitant le sujet de la demande) : "demandes actuelles en produits de la forêt : *les produits demandés actuellement*" ou "ce que l'homme lui demande actuellement", soit rétablir le niveau notionnel général (en implicitant l'objet de la demande) : *demande actuelle à la forêt : ce que l'homme lui demande actuellement*".

On voit donc dans ces deux sous-titres, au-delà d'une intuition de paraphrase redondante, un double écart posé entre un offrir et un pouvoir offrir, et entre une demande "réelle" et une demande potentielle. Bien entendu, "offre" et "demande" forment un écart dans le discours économique, dont le texte du rapport aura à traiter.

3. *La forêt imaginaire.*

Nous allons essayer à présent de faire une analyse "intensive", sur un court fragment, de la structuration discursive de l'espace "forêt", en reprenant notamment les concepts mis en oeuvre par DERVILLEZ-BASTUJI (cf. bibliographie).

Après la première partie sur "les données générales sur la Haute-Volta", le titre II du texte ("Potentiels actuels de la forêt : ce qu'elle offre actuellement") aborde la définition de la forêt (pp. 7-8, voir photocopie en annexe) :

"2.1. Forêts naturelles et arbres en zones agricoles".

Si l'on classe les termes de ce paragraphes en "topologiques", "topographiques", "toponymiques", nous obtenons :

topologiques
(relationnels ou
opératoires)

topographiques
(notions d'espaces)

toponymiques
espaces nommés

<i>dans</i>	<i>pays</i>	<i>Haute-Volta</i>
<i>où</i>	<i>forêt</i>	
<i>près de</i>	<i>forêt naturelle</i>	
<i>par ailleurs</i>	<i>"forêt claire"</i>	
<i>entre</i>	<i>"forêt sèche climax"</i>	(faciès) méditerranéen
<i>isolé</i>	<i>terre de culture et</i>	
<i>(intermédiaire)</i>	<i>de parcours</i>	
<i>(milieu)</i>	<i>milieu forestier naturel</i>	
<i>y</i>	<i>terroir agricole</i>	
<i>se trouver</i>	<i>formations intermédiaires</i>	
<i>introduire</i>	<i>formations végétales</i>	
<i>sud, sud-ouest</i>	<i>originelles</i>	
<i>fermé</i>	<i>climax</i>	
<i>pénétré</i>	<i>les pays tropicaux du</i>	
<i>sous</i>	<i>monde</i>	<i>sin</i>
<i>(central)</i>	<i>forestières (reliques)</i>	
<i>introduction locale</i>	<i>savanes</i>	
<i>parmi</i>	<i>couvert</i>	
<i>rencontrer</i>	<i>zones agricoles</i>	
	<i>zones</i>	
	<i>plateau central</i>	
	<i>strate arborée</i>	
	<i>paysage sylvo-agricole</i>	
	<i>faciès</i>	

Voyons à présent le premier paragraphe :

2.1. Forêts naturelles et arbres en zones agricoles.

Dans un pays où l'agriculture et l'élevage accaparent près de 90% de la population active qui recherche, par ailleurs, ses terres de culture et de parcours dans le milieu forestier naturel, il serait, en effet, impensable de séparer brutalement le terroir agricole où subsistent de très nombreux arbres isolés et les forêts naturelles, ne serait-ce que parce qu'il existe entre les deux des formations intermédiaires que sont les jachères".

1) Forêts naturelles et arbres en zones agricoles.

Le titre pose un espace inclusif "zones agricoles". S'il est clair que les "arbres" font partie des "zones agricoles", l'ambiguïté subsiste quant à l'inclusion des "forêts naturelles" dans ces zones. Nous aurions dans un cas une opposition entre "forêts naturelles" et "arbres", tous deux inclus dans des espaces englobants "zones agricoles", et dans l'autre une opposition entre "forêts naturelles" et "arbres en zones agricoles". Le pluriel de "zones agricoles" n'est pas anodin (cf. la possibilité "... en zone agricole") et nous indique la constitution d'une classe d'objets discontinus opposables entre eux et non d'une catégorie (opposable à "zone

urbaine", "zone sahélienne", "zone pastorale", etc.). L'indéfini marque une distance à la situation "concrète" (cf. "dans la zone.../dans les zones"). Cette ambiguïté ne sera pas véritablement levée dans la suite du texte, pour des raisons qui tiennent à la structuration particulière de l'espace dans ce paragraphe. De plus, le paragraphe 2.2. est intitulé "les reboisements en Haute-Volta", ce qui semble indiquer que "forêts et arbres en zones non agricoles", ou en "zones urbaines" etc, n'est pas constitué en thème global, n'est pas problématique ou est sans objet (on ne trouve pas non plus mention de "zones urbaines" dans les titres du sommaire).

2) *Dans un pays où...*

- "Dans" constitue l'objet "pays" (ici topographique-notion d'espace) comme lieu inclusif. "Dans" forme également une clôture relative de l'espace, mais les modalités de cette clôture (par quoi, comment, accès pour qui, etc.) restent implicites ;

- "un" : l'utilisation de l'indéfini permet de constituer énonciativement une classe de pays dont on extrait et désigne un élément particulier, et renforce ainsi la position évaluative d'expertise de l'énonciateur. La reconnaissance d'un tel pays par l'énonciataire exige que celui-ci sache de quelle classe il s'agit, mais demande également un supplément d'informations sur le pays désigné ;

- "où" : ce supplément va être fourni par l'opération d'inclusion des actants "l'agriculture et l'élevage" dans l'espace pays. L'énoncé "l'agriculture... population active" lui donne sa signification et son contenu. En d'autres termes, il s'agit de n'importe quel pays tel que l'agriculture et l'élevage y accaparent près de 90% de la population active. Si le texte n'a pas commencé par "En Haute-Volta, il serait impensable de...", c'est qu'il était nécessaire, comme nous le verrons plus loin, de renforcer l'argumentation centrale ("il serait impensable de séparer"...), par un appel au discours du savoir et à sa légitimité. Nous sommes ici en présence d'une opération énonciative généralisante, du niveau de la théorie, par la constitution d'une classe et l'extraction de l'un de ses éléments, et non d'une opération de fléchage vers une situation concrète ;

- "*l'agriculture et l'élevage accaparent près de 90% de la population active...*". Les objets qui se situent dans l'espace pays et qui lui donnent sens sont des objets constitués dans le discours économique, sous l'aspect

d'activités globales. Des paraphrases déplaçant les registres de sens sont bien entendu possibles, comme par exemple : "dans un pays où les propriétaires accaparent près de 90% des terres disponibles...", etc. Il n'est pas nécessaire d'insister, mais il faut bien comprendre que l'espace "pays" qui est signifié ici n'est pas seulement la représentation imaginaire globale que chacun peut se faire d'un "pays", mais un espace particulier dont le *sens* (le contenu, si l'on veut) est économique et nécessite une prise en charge du point de vue "économique" du texte ;

- "près de 90% de la population active" pose, par métaphore spatiale sur une échelle de quantités, un paradigme (100% de la population active) dont on ne sait rien des 10% restants. Le côté implicite non marqué dans un tel paradigme est généralement considéré comme le signe, dans le discours, d'un pôle dominant (celui dont on ne parle pas, mais qui est à l'origine du point de vue) ;

- "*qui recherche, par ailleurs, ses terres de culture et de parcours dans le milieu forestier naturel.*" La population active, objet dans le discours économique, est ici agent de la recherche, celle-ci s'effectuant "par ailleurs". C'est-à-dire que la recherche de terres est placée, *par l'énonciateur* comme activité se situant dans un lieu différent des lieux (habituels ?) de l'activité agricole et pastorale. "Le milieu forestier naturel" est le lieu inclusif ("dans") où l'opération de quête des objets terres de culture et de parcours prend son sens.

3) "*il serait, en effet, impensable...*" :

Il s'agit ici de l'opération majeure de l'énonciation, caractérisée par :

- un impersonnel (il est impensable) qui est un appel à l'évidence, à l'autorité légitime du discours universel ;

- un conditionnel (serait) qui implique que dans d'autres circonstances, ailleurs, ou à un autre moment "il serait pensable de..." ;

- "impensable" situe l'énoncé dans le cadre du discours et introduit une distance par rapport à l'action discursive qui va suivre ("séparer"). Le terme impensable est donc ici une modalité de l'énonciation, une position de l'énonciateur par rapport à un "faire" discursif ;

- "en effet" pose ici un problème. En théorie, "le 'en effet' doit, comme toujours, être interprété comme rétroimplication de la principale de la

seconde phrase sur celle de la première" (4). Or, ici, il n'y a pas de première phrase, car l'énoncé "dans un pays où..." peut être considéré comme faisant partie de la même phrase : "Il serait impensable, dans un pays où..., de séparer..." (5). Mais le passage de l'indéfini "un" (pays) aux définis "l'agriculture", "l'élevage", "la population active", "ses terres", "le milieu forestier naturel" avait permis de plonger l'espace théorique "pays" en situation. Selon nous, le "en effet" renvoie ici non à une phrase antérieure mais à une énonciation implicite d'expertise : "définir une classe de pays tels que..., me permet d'affirmer qu'il serait, en effet, impensable de séparer...". Si cette interprétation est exacte, le "en effet" aurait pour objectif de présenter une proposition de l'énonciateur ("il serait impensable de séparer") comme une conséquence d'une proposition plus forte, où l'énonciation, bien que présente, n'est pas apparente et se fait au nom du discours de la compétence sur une classe générale d'objets. De fait, c'est parce que l'énonciateur définit le pays d'un point de vue très particulier qu'il se permet d'affirmer qu'il est impensable...etc. Un déplacement de point de vue donnerait des résultats très différents : "Dans un pays où la population agricole fait de fréquentes incursions dans le domaine forestier de l'Etat, il serait, en effet, impensable de *ne pas* séparer brutalement le terroir agricole et les forêts naturelles". (Remarquons que le "en effet" continue dans cet exemple à jouer son rôle de pourvoyeur d'évidence, et que la "clôture" de la forêt est assurée dès le départ par le sens de "incursions", "domaine").

Mais voyons la suite :

4) "*il serait, en effet, impensable*) de séparer brutalement le terroir agricole où subsistent de très nombreux arbres isolés et les forêts naturelles" :

- "brutalement" est une modalité de l'énonciation (manière) qui indique qu'il serait pensable de séparer... à condition que cela se passe sans brutalité. Ce qui émerge ici, c'est la présence sous-jacente des acteurs sociaux, représentés et légitimés en termes économiques globaux par leurs activités (agriculture, élevage, population active) face à un X qui pourrait penser (ou ne pas penser) séparer (ou ne pas séparer) avec (ou sans) brutalité ;

- "séparer le terroir agricole et les forêts naturelles". Séparer est ici l'opération spatiale centrale du paragraphe. Elle constitue deux lieux,

terroir agricole et forêts naturelles. La question qui se pose dès lors est la suivante : comment constituer deux espaces distincts sans les séparer ? Il est nécessaire dans le discours, pour établir la distinction de ces deux espaces *sans les séparer*, de les différencier par des traits sémantiques.

Remarquons tout d'abord que l'utilisation du singulier défini pour "terroir agricole" indique que l'on est en présence d'un objet unique ou d'une catégorie, donc d'un continu, alors que le pluriel défini de "forêts naturelles" renvoie à une pluralité d'objets dans une classe, donc à un discontinu. Par ailleurs, "terroir" et "forêts" peuvent être considérés comme des termes topographiques dont le sens est préconstruit : or, le texte précise "terroir *agricole* et forêts *naturelles*", et spécifie par là la différenciation des termes par une opposition entre agricole et naturel, ou, si l'on veut, par une opposition sémantique entre une activité humaine volontaire et un milieu situé en extériorité de la volonté de l'homme. On peut penser qu'il s'agit ici de construire des objets relevant de la "géographie humaine", comme discours sur les *activités* de l'homme sur le *milieu*.

Le texte a donc à opérer une ouverture de lieux dont la clôture est assurée dans d'autres discours : ceux de la géographie humaine (9), ceux que pourraient tenir l'"X" qui pense "séparer", ou l'"X qui sépare". La non clôture se posait déjà dans la phrase précédente : "population active qui cherche *ses* terres de culture et de parcours dans le *milieu* forestier naturel", par l'utilisation de "ses" (relation d'appartenance à la population) et de "milieu" (espace ouvert).

"Terroir agricole" est défini comme lieu "où subsistent de très nombreux arbres isolés". Ce fragment pose plusieurs problèmes :

- la relation au temps : "subsistent" qui introduit un thème très important dans la suite du texte (7), le thème de l'atteinte, du dommage, de la dégradation de la forêt et des arbres ;
- le problème du rapport entre la quantité d'arbres ("très nombreux") et de leur densité relative ("isolés") pour la constitution d'une forêt acceptable.

La combinaison des rapports entre quantité d'arbres et forêt, et de l'arbre comme subsistance d'une forêt imaginaire, produit un effet de sens où l'existence d'arbres isolés est un argument de la non séparation.

5) "Ne serait-ce parce qu'il existe entre les deux des formations intermédiaires que sont les jachères".

- "Ne serait-ce parce que" intervient comme condition minimale de la non séparation. N'y aurait-il qu'une seule bonne raison, ce serait celle-là. Mais en même temps, il y a une pluralité de bonnes raisons possibles ("ne serait-ce ... que"), la raison choisie se fondant sur l'assertion d'existence d'un objet ("il existe") et renforçant l'énonciation de "il serait impensable de séparer" par l'appel à un autre registre disciplinaire que celui de l'économie (agronomie et géographie), par l'utilisation des termes "formations intermédiaires" et "jachères".

Remarquons ici que les deux registres n'ont pas, du point de vue de l'énonciation, le même statut. Le registre économique sert à constituer une classe d'objets, à signifier et à plonger en situation l'un de ces objets, alors que le registre de la géographie humaine se place sur le terrain des faits et des espaces désignés ("il existe", "sont"). L'implicite de la légitimité de l'énonciation économique est fort (nous avons vu plus haut qu'un changement de point de vue ne modifiait pas la force d'évidence du "en effet"), alors que l'énonciation géographique tire sa légitimité de l'argumentation explicite.

En d'autres termes, s'il existait un X pour lequel il ne serait pas impensable de séparer brutalement terroir agricole et forêts naturelles, bien que se situant dans un pays où l'agriculture et l'élevage accaparent près de 90% de la population active, cet X serait au minimum obligé de reconnaître que l'existence de formations intermédiaires est un argument de non séparation.

Conclusion.

Essayons à présent de faire la synthèse de la structuration discursive de l'espace de ce court paragraphe.

Reprenons la constitution des différents espaces :

1) La première partie du texte pose deux espaces inclusifs : "pays" et "milieu forestier naturel". Le *pays* est signifié par des objets construits dans le discours économique sous l'aspect activités et globalisation d'acteurs. *Milieu forestier naturel* opère un déplacement vers le registre de

la géographie humaine. La clôture relative de "milieu forestier naturel" est assurée par la différence de localisation induite par "par ailleurs" dans le faire de la population active (être accaparé/rechercher par ailleurs). Mais l'ouverture (l'accès en quelque sorte) se fait sur l'introduction dans un espace non clos (rechercher dans et milieu), et l'appropriation d'objets ("ses terres de culture et de parcours").

2) La deuxième partie du texte pose un rapport de non séparation entre deux espaces différenciés : "terroir agricole" et "forêts naturelles". Or, la clôture de terroir agricole (sa différenciation en tant qu'espace) est signifiée par son aspect d'activité humaine en opposition à la naturalité de la forêt. L'ouverture réciproque des deux espaces se fait ici, cette fois en termes de géographie humaine, entre l'existence d'une *forêt passée* (ancienne) dans le terroir ("où subsistent...") et d'une *activité passée* de l'homme dans la forêt, activité qui est l'objet du paragraphe suivant :

"En Haute Volta, l'influence de l'homme sur la forêt s'est, en effet, exercée de deux manières :..."

3) La troisième partie du paragraphe pose un lieu intermédiaire (le lieu de la frontière) entre forêt et terroir, participant sémantiquement des deux ("formation" : il se forme, par l'action de la nature et de l'homme, etc.).

4) L'espace de l'énonciation : l'opération majeure de l'énonciation est, comme nous l'avons dit, l'impensabilité conditionnelle de séparer avec brutalité deux espaces.

Cette impensabilité se soutient sur trois registres :

- le registre de l'expertise économique présupposé, et dominant quant à la légitimité dans la théorie,
- le registre de la géographie humaine, registre en articulation entre l'économie (les activités) et l'organisation spatiale (la géographie) et justificatif quant aux raisons objectives ("ne serait-ce que parce qu'il existe..."),
- un registre sous-jacent politico-juridique : l'appropriation des terres pour la population active *versus* un X qui, malgré le nombre (90%), l'accaparement de la population par des activités agricoles et pastorales et la recherche de terres pourrait bien penser séparer brutalement forêts et terroir, et ne pas admettre, qu'après tout, la "forêt" est du domaine de l'agriculture et de l'élevage.

Ce que le texte essaie de gérer c'est, selon nous, la contradiction entre la clôture et l'ouverture d'un espace :

- La clôture sémantique qui existe en français d'un objet "forêt", objet qui n'est pas seulement "beaucoup d'arbres, plus ou moins densément plantés", mais une globalisation originale. Cette globalisation a été introduite par la colonisation (les forêts classées, protégées, le statut de l'indigénat réprimant les brûlis, etc.) dans des sociétés où le terme n'existait pas (8) et poursuivie par les Etats actuels.

- La clôture issue des rapports sociaux comme nous l'indique l'étymologie du mot et ces deux citations de Marc Bloch que je trouve particulièrement intéressantes : "Quand évoquant tour à tour la forêt du temps de Charlemagne, dont les dimensions s'appréciaient d'après le nombre de porcs qu'elle pouvait nourrir, celle du XVIII^e siècle, convoitée par les maîtres de forges et les verriers, celles de nos jours enfin, le même mot nous vient forcément aux lèvres, nous représentons-nous toujours bien exactement combien son contenu, physique et humain, a varié en âge ? C'est le sort de plus d'un élément de notre vocabulaire historique" (9). "Que les rois, notamment dans les espaces qualifiés "forêts", aient favorisé les défrichements, d'accord. Ce n'est pas une raison pour nier que le mot de forêt, dont le sens premier, chacun le sait, était "territoire en défens", ait de bonne heure tendu à s'appliquer, de préférence, aux étendues boisées. Car un défrichement, par définition, ne saurait avoir lieu que là où il n'y a pas encore de cultures..." (10).

Ceci ne veut pas dire qu'en l'absence d'un rapport entre "pouvoir central" et "paysannerie" une globalisation "forêt" ne peut pas apparaître dans le langage, mais que l'on doit probablement supposer un rapport d'opposition (nature/culture par exemple) pour qu'une telle globalité se forme. En tout état de cause, les deux principaux termes en français opérant cette globalisation sont "forêt" dont on peut penser qu'elle s'est construite dans un rapport social précis, et "bois" qui est une métonymie de la matière naturelle.

En grossissant le trait, on pourrait dire que le texte doit, dans le discours, à la fois assurer l'existence de la forêt comme espace global (ce qui peut ne pas être une évidence pour "90% de la population active") et préserver ainsi la place d'un pouvoir, et assurer un accès à cet espace pour la "population active" (ce qui peut ne pas être une évidence pour le

pouvoir), en arguant une impensable séparation entre forêt et terroir (11).

TITRE II - POTENTIELS ACTUELS DE LA FORET : CE QU'ELLE OFFRE ACTUELLEMENT

2.1. Forêts naturelles et arbres en zones agricoles.

Dans un pays où l'agriculture et l'élevage accaparent près de 90% de la population active qui recherche, par ailleurs, ses terres de culture et de parcours dans le milieu forestier naturel, il serait, en effet, impensable de séparer brutalement le terroir agricole où subsistent de très nombreux arbres isolés et les forêts naturelles, ne serait-ce parce qu'il existe entre les deux des formations intermédiaires que sont les jachères.

En Haute Volta, l'influence de l'homme sur la forêt s'est, en effet, exercée de deux manières : - par les cultures et l'élevage qui s'y trouvent et par les feux qui y sont introduits, il a remanié les formations végétales originelles climax, comme dans tous les pays tropicaux du monde. Il est certain, par exemple, que les "forêts claires" et savanes très arborées du sud et sud-ouest du pays constituent des types de dégradation des anciennes "forêts sèches" climax à base d'*Albizzia*, *Azalia*, *Kahya*, etc..., à couvert pratiquement fermé que le feu pénétrait difficilement et qui poussaient sous une pluviométrie de 1.200-1.400 mm/an.

- par la sélection intensive qu'il a faite par contre de deux espèces d'intérêt nutritif : le Kariké (*Vitellaria* - *Butyros* - *pernum paradoxa*) et le Néré (*Parkia biglobosa*). Cet apport extrêmement positif s'est exercé dans plus de la moitié du pays et il a été si bien conservé au titre de la tradition coutumière qu'il constitue actuellement les seules reliques forestières dans les zones du plateau central où la pression agricole extrêmement forte a détruit toute la strate arborée ; il y a créé un paysage original de type sylvo-agricole qui n'est pas sans faire penser à certains faciès méditerranéens, oliviers/cultures sèches.

.../...

NOTES

(1) Voir aussi sur ce point P. Achard, "Le développement ou l'école des nations", in *Revue Tiers-Monde*. XXV, n° 100, oct-déc 1984, pp. 845-846

(2) Sur les relations entre modalités et infinitifs, voir Maingueneau D., *Approche de l'énonciation en linguistique française*, p. 40

(3) Voir à ce sujet F. Leimdorfer, "Analyse sociolinguistique des titres d'écrits académiques et sociologie de la science", in *Langage et Société* n° 31, mars 1985, pp. 39-61

(4) P. Achard, "La préface de R. Boulin au premier numéro de la revue "Economie et Santé". Essai d'analyse exhaustive", Note MSH, juil. 1976, p. 4

(5) Remarquons cependant que la mise en début de phrase de "dans un pays" a un effet de thématisation

(6) Encore que "forêts naturelles" doit poser problème aux géographes ; aussi n'est-ce pas un hasard si la suite du texte renvoie la naturalité de la forêt à un passé lointain dont "l'homme" était absent

(7) Et dans toute la littérature actuelle, scientifique, journalistique, écologique.

(8) A l'exception de "bois sacré" qui est également une globalisation et une clôture et qui implique des modalités de constitution et d'accès. Je serai par ailleurs enclin à faire l'hypothèse que les nominations de "forêt" dans les langues des sociétés... forestières africaines renvoient à un espace non clos, ou à tout le moins général.

(9) Marc Bloch, *Annales*, avril 1940, t. II, n°2, p. 166

(10) Ibid., *Mélanges d'histoire sociale*, t. VI, 1944, p. 123

(11) Cette non clôture relative a des effets tout à fait pratiques dans la suite du texte : pp. 10 et 11 le concept de "forêt disponible" est élaboré en additionnant "savane arborée", "strate arbustive", "jachère forestière" et "arbrisseaux", ainsi qu'en ajoutant les "réserves relevant de la protection de la nature et de la faune" et les "jachères en culture disposant de boisement en karité/néré". Ce qui donne un "taux de boisement théorique" de la superficie totale de la Haute-Volta... de 54% !

BIBLIOGRAPHIE

ACHARD, P., "La préface de R. Boulin au premier numéro de la revue *Economie et Santé*. Essai d'analyse exhaustive", *Note MSH*, juillet 1976, 41 p.

ACHARD, P., "Le développement ou l'école des nations", in *Revue Tiers-Monde*, t. XXV, n° 100, oct-déc 1984, pp. 845-846

BLOCH, M., "Comptes-rendus" in *Annales*, t. II, n°2, avril 1940, p. 166
Mélanges d'histoire sociale t. VI, 1944, p. 123

DERVILLEZ BASTUJI, J., *Structures des relations spatiales dans quelques langues naturelles. Introduction à une théorie sémiotique*, Genève, Paris, Droz, 1982, p. 199 (à propos de Jean Piaget)

CHAUMIE, J., Extrait de thèse sur *Les conflits d'espace au Burkina*

GREIMAS, A.J., "Pour une sémiotique topologique", in *Sémiotique et Sciences Sociales* Ed. du Seuil, Paris, 1976, pp. 129-157

GRUENAISS, M.E., "Territoires autochtones et mise en valeur des terres", in B. CROUSSE, E., E. LE BRIS, E. LE ROY, *Espaces disputés* Paris, Karthala, 1986, pp. 283-298

KINTZ, D., *La perception de leur environnement par les populations sahéliennes*, UNESCO, MAB, projet 13, oct. 1981, 106 p.

MAINGUENEAU, D., *Approche de l'énonciation en linguistique franç.*, Paris, 1981, Hachette Université, 314 p.

MILNER, J.C., (entretien avec) "L'espace, le temps et la langue", in *L'espace et le temps aujourd'hui*, coll. Points, Le Seuil, 1983, pp. 221-231

NUUGAREDE, D., "L'administration forestière face à une société montagnarde (150 ans de soumission au régime forestier et reboisements artificiels en Margeride Lozérienne)", in *La Margeride, la montagne, les hommes* Paris, INRA, 1983, pp. 177-225

QUEDRAOGO, A.S., "Les actions forestières. Programmes bois village et aménagement des forêts classées et les pratiques foncières en Haute-Volta", in *Pratiques foncières locales en Af. Noire*, dossier des contributions au Colloque international de St Riquier, 3-9 déc. 1983 (AFIRO, CESAO, DGRST, LAJP, ORSTOM), 10 p

PELISSIER, P., "L'arbre en Afrique tropicale : la fonction et le signe", *Cahiers ORSTOM*, série Sciences humaines, Paris, vol. XVII, n° 2-4, 1980

POURTIER, R., "La dialectique du vide : densité de population et pratiques foncières en Afrique centrale forestière", in *Pratiques foncières locales en Af. Noire*, 13 p.